

LE CHÈQUE DE NOËL DE VITAL BEAUTY

Vous êtes client du catalogue **VITAL BEAUTY** (à Mougins) et une bonne nouvelle vous attend dans votre courrier : en effet un « message très important » imprimé sur un flyer rouge vous indique qu'un « chèque est garanti chez vous avant Noël. » Le document comporte un montant de 56 500 €. Vous voilà comblé pour les fêtes de fin d'année !

Hélas, une minuscule formulation « rappel du montant du 1^{er} prix en jeu », quasiment illisible sur le fond rouge, indique finalement qu'il s'agit du lot réservé au grand gagnant. Dans ce cas, en quoi consiste la promesse d'envoi de chèque garanti avant Noël ? Tout simplement un chèque de réduction de 2 € à valoir sur une prochaine commande. Vous l'avez compris le Père Noël de **VITAL BEAUTY** est particulièrement radin. D'ailleurs, si vous n'effectuez pas une commande lors de l'envoi de votre bulletin de participation, un article du règlement complet vous interdit d'utiliser l'enveloppe T jointe au catalogue. Il ne faut pas rêver !

VITAL BEAUTY prétend que 97 % de ses clients sont satisfaits de ses produits (il s'appuie sur une étude **IPSOS** qui commence à dater : 2014). Le même sondage sur ses opérations promotionnelles serait catastrophique.

VITAL BEAUTY est une enseigne commerciale de la société **NEW STEFAL HOLDING (NSH)** présidé par **Stéphane ALECH**.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)